



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 novembre 2023

Objet : Approbation du plan de financement relatif à la restructuration du bâtiment des affaires maritimes en vue de la création de la « casa di u mare » - études préalables, MOE et autres prestations intellectuelles (CT, CSPS...)

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur GRASSI Didier à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur ROMITI Gérard.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu l'article 53 de la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 instituant le plan d'investissement exceptionnel ;

Vu la Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JANV/01/14 en date du 29 janvier 2019 portant sur la demande de l'intervention de l'Office foncier de la Corse concernant le projet d'acquisition et de restructuration du bâtiment des Affaires Maritimes ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/NOV/01/19 en date du 10 novembre 2021 approuvant le plan de financement approbation du plan de financement prévisionnel de trois opérations du programme action cœur de ville et sollicitation de la collectivité de Corse au titre de la Charte urbaine ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/DEC/01/07 en date du 18 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention-cadre du programme Action cœur de ville de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant l'enjeu majeur du bâtiment des affaires maritimes en termes de restructuration urbaine et de redynamisation, tant pour les activités en lien avec l'espace maritime que sur le plan urbain ou économique ;

Considérant la localisation exceptionnelle et stratégique du bâtiment au Cœur de la Ville et sur le Vieux Port, relation avec des espaces publics intéressants (quai, place Galetta à l'arrière), accès lisible et en connexion directe avec les espaces et flux environnants ;

Considérant les nombreuses réflexions relatives aux différentes fonctions pour l'occupation de ce bâtiment, à savoir : localisation des services de la régie simple du Vieux-Port (actuellement installés dans des locaux exigus inadaptés), implantation d'associations liées aux activités maritimes, point d'information touristique, ou autres activités économiques...

Considérant la volonté de la commune d'engager des études lui permettant de préciser les fonctions et occupations futures du lieu, le coût prévisionnel des travaux, le planning de l'opération...

Considérant que la phase 1 de l'opération « casa di u mare » étant constituée de 2 types d'étude : des études de programmation et des études de maîtrise d'œuvre ;

Considérant l'estimation du coût de ces études à 270 000€ HT détaillé comme suit :

POSTE DE DEPENSE	Coût prévisionnel € HT
Etudes préalables : AMO, expertises diverses,	50 000
Mission de maîtrise d'œuvre et autres tiers (CSPS, contrôle technique, ..)	220 000
Total	270 000

Considérant le contrat de projet PTIC (Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse) concernant l'aménagement de l'anse du vieux port signé par la Ville et l'Etat le 21 décembre 2021 dont fait partie le projet de restructuration du bâtiment des affaires maritimes ;

Considérant que cette convention prévoit un financement de l'Etat pour la première phase de l'opération – études préalables, MOE et autres prestations intellectuelles (CT, CSPS...) - à hauteur de 70%, incompatible avec le plan de financement voté en novembre 2021.

Après avoir entendu le rapport de Emmanuelle de Gentili

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Décide** d'abroger l'article 2 de la délibération n°2021/NOV/01/19 du Conseil municipal en date du 10 novembre 2021, les autres dispositions de la délibération demeurant inchangées.

Article 2 :

- **Approuve** l'opération et le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restructuration du bâtiment des Affaires Maritimes en vue de la création de la « Casa di U Mare » - Etudes préalables, Maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles (CT, CSPS...)	270 000	Etat – PTIC (70%)	189 000
		Collectivité Corse – Charte Urbaine (10%)	27 000
		Ville de Bastia (20 %)	54 000
Total dépenses	270 000 €	Total dépenses	270 000 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 23/11/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.